

La S.S.S. d'Athlétisme

L'enseignement facultatif est orienté vers une approche spécialisée de l'EPS, fondée sur la pratique de deux activités par année

Objectif : *POUVOIR PRATIQUER L'ATHLETISME au MEILLEUR NIVEAU* grâce aux aménagements horaires inclus dans le programme scolaire.

Un constat :

- Pour atteindre un bon niveau en athlétisme, l'investissement nécessaire minimum est de 3 à 4 séances semaine à partir de cadets.
- Faire des études dans un établissement scolaire qui n'offre pas d'aménagements rend problématique la possibilité d'y arriver. Il faut alors trouver ces séances hors temps scolaire sans négliger le temps d'étude et de travail à assurer le soir et le week-end.



Une réponse adaptée :

- Trois créneaux sur temps scolaire : le mercredi, le jeudi et le vendredi. Cela n'enlève donc rien à l'enseignement des autres matières.
- Un suivi des athlètes par un professeur EPS spécialiste d'athlétisme chargé de s'assurer du bon équilibre « sport-études ». L'Entente des Mauges partenaire de la Section met à disposition un cadre spécialisé pour assurer un encadrement spécialisé plus performant.
- Des conditions matérielles optimales avec la piste synthétique de Beaupréau, une salle de sport, une salle de musculation, un parc de 32 hectares.
- Une bonne préparation pour les orientations possibles vers les métiers du sport par un approfondissement des connaissances en physiologie, diététique, et en préparation physique générale.
- La section d'athlétisme est labellisée par le rectorat et la ligue d'athlétisme des Pays de Loire.
- L'épreuve se déroule sous forme de contrôle continu tout au long de l'année comptant coefficient 1 dans la moyenne

L'inscription :

Participer aux tests de sélection qui auront lieu entre le mois de Mars et Mai. Nous vous informerons de la date et de l'horaire retenu par mail ultérieurement. En participant à ces tests physiques (une course, un saut, un lancer) les jeunes pourront connaître de façon concrète les exigences et le niveau demandé au sein de la SSS.